

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 9 novembre 2022

Délibération n° 20221109.1

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 11
Présents : 8	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec procuration : 3	
Absents : 3	- dont abstention : 0

Le jeudi 9 novembre 2022 à 20h15, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le 04/11/2022, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Marie-Aude DABOUT, Amandine DARBON, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERGUI, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC PROCURATION : Madame Nathalie BERTRAND (procuration à Mme Marie-Aude

DABOUT), Monsieur Yoann LEVÊQUE (procuration à Mr Patrick ROCHE) et Monsieur Thibaut MARTINEZ (procuration à Mr Yoann VIOLLET)

ABSENTS : Monsieur Aurélien BEYEKLIAN, Monsieur Marc BUISSON et Madame Françoise DUSSUC

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Florence BERGER

OBJET :

Convention de mutualisation d'un poste de conseiller numérique entre le SIEA et la commune de REVONNAS

Monsieur le Maire a rencontré le 22 juillet 2022 Madame Cendrine BERTIN qui propose, dans le dispositif de conseillers numériques France service, la mise en place d'une permanence sur la commune d'un conseiller numérique. Ce conseiller épaulera les habitants sur l'utilisation de leur smartphone, tablette, ordinateurs portables lors d'atelier collectif, individuel, un mercredi sur deux de 14h à 17h en salle des Orchys à partir du 12 septembre 2022.

Afin de finaliser ces ateliers une convention doit être établie et signée entre le SIEA et la commune.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire et

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation d'un poste de conseiller numérique entre le SIEA et Revonnas
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférant à cette convention

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,

Patrick ROCHE

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20221117-20221109-1-DE
Date de réception préfecture : 17/11/2022

